

**PROJET DE DÉCLARATION DE  
POLITIQUE COMMUNAUTAIRE  
2009-2014**

---

**Une énergie partagée  
pour une société  
durable, humaine et solidaire**

## **p. 56. Un enseignement spécialisé en synergie avec l'« ordinaire »**

Tous les citoyens ont les mêmes droits, les mêmes responsabilités et les mêmes libertés. Permettre aux élèves en situation de handicap une pleine inclusion dans la société, c'est leur permettre de participer activement à toutes les facettes de la vie scolaire.

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, le Gouvernement promeut une intégration de qualité pour tous les élèves à besoins spécifiques. Ces élèves ont droit à l'épanouissement et au développement maximal de leurs capacités d'apprentissage. L'enseignement spécialisé a un rôle primordial à jouer à cet égard. Mais l'enseignement ordinaire doit également devenir le lieu d'apprentissage et d'épanouissement des élèves à besoins spécifiques.

Outre l'opérationnalisation des mesures en faveur de l'intégration des élèves présentant des handicaps prévues par le décret du 5 février 2009, le Gouvernement sera attentif à développer, en partenariat avec la Région wallonne et la CoCoF, lorsque cela s'avère pertinent :

- des adaptations structurelles pour favoriser l'accessibilité des infrastructures scolaires ;
- des adaptations logistiques : cours traduits en braille, utilisation de supports audio et des TIC (accessibilité des notes de cours sur ordinateurs adaptés pour les élèves déficients visuels, suivi des cours via courriel en cas d'absence prolongée ...), présence d'une traduction gestuelle ou d'un assistant personnel ...
- des adaptations professionnelles, des méthodologies et pédagogies d'enseignement et d'évaluations adaptées et notamment la formation des enseignants en langue des signes et la formation d'interprètes en langue des signes ;
- des améliorations rapides de la formation initiale et continuée des équipes éducatives et des Centres PMS.

L'attention portera aussi sur :

- la reconnaissance statutaire de la spécificité du secteur de l'enseignement spécialisé (notamment en valorisant dans les règles de priorité l'expérience acquise dans celui-ci) ;
- l'amélioration de la lutte contre la déscolarisation des élèves atteints de troubles sévères du comportement ;
- la mise en place d'un accompagnement de qualité pour les élèves atteints d'un polyhandicap ou en situation d'autisme ;
- le soutien à l'intégration, dans l'enseignement ordinaire, des élèves à besoins spécifiques ;
- le développement des collaborations à l'échelle d'un bassin pour, le cas échéant, renforcer l'offre d'enseignement spécialisé et les initiatives d'intégration dans l'ordinaire. Ceci devrait contribuer à réduire la longueur et la durée des déplacements des élèves à besoins spécifiques;

- un renforcement important, notamment au niveau de la formation des expériences d'intégration scolaire menées dans l'ordinaire pour les élèves sourds et malentendants ;
- le développement d'une offre de soutien à la parentalité pour les parents d'enfants à besoins spécifiques.

Enfin, le Gouvernement souhaite clarifier la procédure d'orientation vers l'enseignement spécialisé afin d'en valider la pertinence.

#### p.67. Améliorer l'accessibilité et faciliter l'octroi des allocations d'études.

Le Gouvernement de la Communauté française souhaite également lier davantage les bourses d'études au coût de la vie et à l'évolution des cursus et des parcours étudiants. Cela passera notamment par **l'adaptation des bourses d'étude en fonction du surcoût que pourrait générer le handicap dans le cadre des études supérieures** ;

#### **...Faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap**

La scolarité des étudiants en situation de handicap s'interrompt très souvent à l'âge de 18 ans. Au terme de l'enseignement spécialisé, de nombreux jeunes en situation de handicap ne poursuivent pas d'études supérieures alors qu'ils en auraient les capacités. Le Gouvernement sera particulièrement attentif à favoriser l'accès de l'enseignement supérieur aux personnes en situation de handicap.

Les études supérieures sont moins accessibles aux étudiants handicapés notamment en raison des surcoûts que pourraient générer leur handicap : copies en braille, assistant personnel, traduction gestuelle, mobilité ...

#### **Le Gouvernement entend :**

- **coordonner les efforts afin que l'ensemble des filières soit accessible aux personnes porteuses de handicaps ;**
- **prévoir des aménagements de base au niveau logistique et des méthodes d'évaluation après avoir identifié les besoins et principaux obstacles ;**
- **développer la formation de formateur pour la langue des signes.**

## p.78 Rénover et adapter les bâtiments de l'enseignement supérieur

...Ces aménagements veilleront à garantir l'accès aux personnes porteuses d'un handicap.

## p.93. Diversifier l'offre d'accueil pour mieux rencontrer les besoins des parents et des enfants.

... Le Gouvernement développera l'accueil des enfants porteurs de handicap, en synergie avec l'AWIPH, le service bruxellois francophone des personnes handicapées et l'ONE, dans les milieux d'accueil, notamment à travers un système de pool de puéricultrices mobiles afin de favoriser l'intégration des enfants à besoins spécifiques.

p.95. ... le Gouvernement développera la prise en charge d'enfants porteurs de handicap dans les structures d'accueil extrascolaire en prolongement de la logique d'intégration menée dans l'enseignement obligatoire.

## p.117. Une culture au bénéfice de tous les publics

**Rendre la culture accessible aux personnes porteuses d'un handicap.**

**Le Gouvernement entend lancer une réflexion sur l'accueil et la participation des personnes porteuses d'un handicap aux projets culturels.** Dans ce cadre, le Gouvernement veillera à renforcer l'accessibilité des infrastructures aux personnes handicapées et l'ouverture de la programmation culturelle à la langue des signes ou au sous-titrage.

Le Gouvernement défend également une approche transversale des enjeux liés à la langue des signes, deuxième langue officielle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## p.134. Les missions de service public confiées à la rtbf et aux télévisions locales réaffirmées.

**Leur rôle d'accessibilité au plus grand nombre et spécialement aux personnes malvoyantes et malentendantes.** En lien avec l'allongement de la durée de vie de la population, le Gouvernement souhaite qu'une partie significative des programmes télévisés puisse faire l'objet d'un sous-titrage et/ou d'une traduction gestuelle. Par ailleurs, le Gouvernement propose que les sites internet des éditeurs de services développent le label *anysurfer* témoignant de leur accessibilité aux personnes malvoyantes ; **un soutien à l'accès des personnes handicapées à la télévision sera envisagé en collaboration avec l'AWIPH et le Fonds bruxellois pour la personne handicapée et les opérateurs de réseaux numériques ou via la distribution obligatoire de la 3ème chaîne de la RTBF.**

#### p.149. Le soutien aux contenus de qualité, libres d'accès, indépendants et accessibles au plus grand nombre

Pour le Gouvernement, il est essentiel d'aller au-delà de cette dimension et d'encourager le développement d'une société de la connaissance, c'est-à-dire l'émergence d'un large domaine public et gratuit sur internet qui présente toutes les garanties de qualité et **qui soit accessible à tous et, notamment, aux personnes handicapées.**

#### p.153. Une pratique sportive pour tous

Le sport étant vecteur d'intégration, **le Gouvernement augmentera l'offre de sport accessible aux personnes handicapées** ; poursuivra le soutien à la formation de moniteurs spécialisés au côté des sportifs atteints de handicaps divers afin de garantir une pratique sportive en toute sécurité.

#### p.164. Amplifier les politiques d'égalité.

Le Gouvernement soutiendra dans ce cadre la mise en place de plans globaux d'égalité dans la fonction publique et dans les entreprises, avec quatre publics cibles : les femmes, les personnes issues de l'immigration, les LGBT et les personnes handicapées.

#### p.193. Une administration reflet de la société

Le Gouvernement soutiendra la mise en place de plans globaux d'égalité dans les entreprises avec trois publics-cibles : les femmes, les personnes issues de l'immigration et les personnes handicapées ; poursuivra les efforts entamés afin **d'atteindre l'objectif de 2,5% de travailleurs en situation de handicap dans la fonction publique**, et si nécessaire de veiller à leur encadrement.

#### p.197. Un appui au développement de l'emploi dans les secteurs du non-marchand.

Le Gouvernement poursuivra, avec l'intervention des Régions, la politique de **soutien à l'emploi dans le secteur non marchand**. Ces emplois viendront renforcer les secteurs qui concentrent des besoins sociaux importants, tels que l'accueil de l'enfance, l'aide aux personnes âgées, **l'aide aux personnes handicapées...**